

Financement des programmes établis

J'ai reçu tout au plus six lettres de jeunes agriculteurs qui disaient ne pas pouvoir obtenir de prêt aux étudiants. C'est beaucoup dire, compte tenu que l'admissibilité est fonction du revenu. Si un agriculteur n'a aucun revenu, sa fille ou son fils peuvent obtenir un prêt pourvu qu'ils n'aient pas gagné eux-mêmes au-delà d'une certaine somme. Je connais de ces jeunes qui ont obtenu un prêt de ce genre. J'en connais beaucoup d'autres aussi qui travaillent durant l'été pour financer leurs études et ne voudraient pas s'embarrasser d'un prêt aux étudiants.

Si j'avais moi-même pu profiter d'un prêt quand j'étais jeune, vous n'auriez peut-être pas à me reprocher les fautes de langue que je fais à la Chambre et j'aurais étudié plus longtemps.

M. McCain: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Ce n'est pas que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) veuille induire les Canadiens en erreur, mais j'ai eu l'expérience, à titre personnel . . .

M. le vice-président: Il faut qu'un rappel au Règlement se rapporte à la procédure et non pas au débat. Si le député veut s'en prendre aux propos du ministre . . .

M. McCain: Il s'agit d'exactitude.

M. le vice-président: Les rappels au Règlement doivent toucher la procédure suivie à la Chambre. Si la procédure que nous suivons est la bonne, son rappel ne tient pas. Ses observations concernent le débat mais je lui accorde quelques secondes.

M. McCain: Monsieur le Président, j'ai rencontré des enfants d'agriculteurs dont les parents avaient des biens d'une valeur supérieure au montant prévu dans les lignes directrices. Ces étudiants n'ont pas pu obtenir de prêts même si leurs parents avaient subi de lourdes pertes l'année où ils ont fait la demande.

M. le vice-président: Je signale au député qu'il ajoute effectivement au débat.

M. McCain: Mais c'est vrai.

M. le vice-président: Les rappels au Règlement ne sont pas de cette nature. Le débat se poursuit.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur le Président, nous venons d'avoir un après-midi fort intéressant. Il s'agit également d'une mesure très importante. Le projet de loi C-12 tend à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on révise périodiquement les accords financiers conclus entre les deux paliers de gouvernement. Tel est essentiellement le but de ce projet de loi.

Cette mesure me semble également importante pour une autre raison. Elle nous indique quelles sont les intentions et priorités du gouvernement. Cela nous permet de voir dans quelle direction le gouvernement désire orienter notre grand pays, qui possède un grand potentiel, au cours des années à venir.

• (1740)

Si je comprends bien le projet de loi, il impose en substance le six et cinq, 6 p. 100 pour l'année financière 1983-1984 et 5 p. 100 pour l'année financière 1984-1985, à en juger d'après l'article 7 où l'on trouve la formule qui sera appliquée pour les paiements de transfert. Il n'y a rien de mal à revoir périodiquement les accords financiers. Avec le temps, la situation évolue; il faut tenir compte de l'inflation et de bien d'autres facteurs. Il faut avoir l'occasion de revoir les accords.

Tout le monde parle de restrictions. Je dois dire que je n'aime pas beaucoup ce terme qui a une consonnance négative. Si l'on impose des restrictions ou si l'on fait marche arrière, c'est qu'on va dans la mauvaise direction. Je le répète, il faut s'attacher plus au fond de ce projet de loi qu'aux chiffres dont il est question. La somme est cependant passablement importante. Elle sera d'environ 360 millions de dollars pour les deux prochaines années financières.

Non seulement ce projet de loi réduit-il la somme qui doit être transférée des hautes sphères du gouvernement aux provinces, mais il restreint aussi la base sur laquelle les paiements se feront à l'avenir. Cela représente une somme bien plus élevée que 360 millions de dollars en fait. Je ne crois pas que quelqu'un connaisse exactement le chiffre, mais c'est une somme très considérable.

J'ai de la difficulté à comprendre l'article 7 du projet de loi. Je tiens à en citer un bref passage pour montrer que cette formule est extrêmement compliquée. Cela me rappelle le projet de loi C-155 que la Chambre a étudié au cours de la session précédente. L'article 7 dit notamment ceci:

(2) Pour l'application des alinéas 19(1*b*), 21(1*e*) et 27(3*b*), le facteur de progression retenu pour une année financière correspond à la racine cubique d'une fraction ayant

a) au numérateur le produit national brut par tête de l'année civile ayant précédé celle qui se termine au cours de cette année financière; et

b) au dénominateur le produit national brut par tête de la quatrième année civile ayant précédé celle qui se termine au cours de cette année financière.

(3) Pour l'application de l'alinéa 19(2*b*),

a) le facteur de progression retenu pour une année financière qui prend fin avant le 1^{er} avril 1983 ou qui commence après le 31 mars 1985 est la racine cubique d'une fraction ayant

(i) au numérateur le produit national brut par tête de l'année civile ayant précédé celle qui se termine au cours de cette année financière, et

(ii) au dénominateur le produit national brut par tête de la quatrième année civile ayant précédé celle qui se termine au cours de cette année financière;

b) le facteur de progression retenu pour l'année financière qui commence le 1^{er} avril 1983 est le plus petit des chiffres suivants:

(i) 1.06, et

(ii) la racine cubique d'une fraction ayant . . .

Et ainsi de suite. Il reste encore toute une page de texte. On peut voir que cette formule est très compliquée. Je suppose que vous pourriez rétorquer, sur un ton facétieux, monsieur le Président, que si c'est le genre de loi que nous allons devoir respecter, il faut plus de personnes dans les établissements d'enseignement supérieur, pour mieux comprendre le charabia que l'on trouve dans le projet de loi en guise de formule de calcul des paiements de transfert, ce qui prouve, à mon avis du moins, que la vie est devenue très compliquée au Canada, et c'est souvent inutile.